

**CACES R 486 CATEGORIE B Initial**  
**Utilisation des plates formes élévatrices mobiles de personnes PEMP**  
**4 AU 6 NOVEMBRE 2020**



Votre contact :  
**Jean-Luc MALHERBE**  
☎ : 02.33.01.60.50

**Durée :**

3 Jours : 21 h

**Public concerné :**

La personne doit être **très expérimenté**, être âgé au minimum de 18 ans, présenter l'aptitude médicale correspondante et comprendre la langue française.

**Horaires :**

8 h 30 – 12 h & 13 h 00 – 16 h 30

**Lieu :**

Cherbourg

**Coût :**

672 € T.T.C / Stagiaire  
(L'inscription est validée à réception du règlement).

**Financement :**

Entreprise de moins de 10 salariés et travailleurs non-salariés, n'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de prise en charge.

**Nom et Prénom**

.....

**Date de naissance**

.....

Cachet de l'entreprise

**Objectifs de la formation**

CONTEXTE : Le décret du 2 décembre 1998 oblige le responsable d'une entreprise à former les salariés utilisant des engins motorisés.

**Pré-requis**

Être âgé d'au moins 18 ans,  
Avoir des aptitudes de conduite des engins  
Être vérifié apte médicalement antérieurement aux formations et/ou aux tests (il n'existe pas de critères d'aptitudes particulières hormis les conditions liées à la vue, à l'audition, la psychomotricité par exemple). En cas de doute, passer une visite médicale auprès d'un praticien habilité (médecin du travail, médecin conseil etc...),

**Programme**

Contenu de la formation conforme à la recommandation R 386

**LES RESPONSABILITES**

La responsabilité pénale, La responsabilité du conducteur de la nacelle L 230-63 du Code du Travail du 31/12/91, La recommandation de la CNAM (R 386 - CACES PEMP)

**LES DIFFERENTES NACELES**

Leur classification,  
Les principaux organes,  
Les vérifications obligatoires avant, pendant, et après l'utilisation,  
L'équilibre de la nacelle - courbe de charge - les conditions atmosphériques.

**LES REGLES ET CONSIGNES**

De circulation dans l'entreprise (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments) sur les chantiers et sur la voie publique,  
De stabilisation,

**CONTROLE DES CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES**

Les PEMP sont classées en six catégories qui comprennent :

1/ TROIS TYPES, en fonction de la position de la plate-forme de travail lors de leur translation.

- ▶ Type 1 : La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport (position repliée).
- ▶ Type 2 : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis.
- ▶ Type 3 : La translation avec la plate-forme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail.

2/ DEUX GROUPES :

- ▶ Groupe A : élévation verticale
- ▶ Groupe B : élévation multidirectionnelle.

**Moyens Pédagogiques**

- ▶ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ▶ Salles de cours équipées.
- ▶ Utilisation de PEMP conformément à la recommandation R 386 de la CNAM
- ▶ Organisation par ateliers pédagogiques.

**Bulletin à retourner par :**

**Fax :** 02.33.01.60.59

**Mail :** [jeanluc.malherbe@btp50.fr](mailto:jeanluc.malherbe@btp50.fr)